

Parlement et le Gouvernement ne toléreront ni ne dissimuleront de telles choses. Je dis au ministre de la Justice que nous voulons tout savoir au sujet de la faillite Sefkind. Nous ne permettrons pas que l'affaire soit étouffée, car elle préoccupe les Canadiens. Des dissimulations pareilles n'ont pas de quoi édifier le public. Que dire des Sefkind? Ils sont à l'étranger, après avoir volé deux millions aux Canadiens, le montant de leur faillite. Ils vendaient des meubles à tempérament.

L'hon. M. Starr: Payez quand vous voudrez.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils ont ensuite oublié de réclamer leur dû et aucun versement n'a été effectué avant qu'ils fassent faillite. Voilà pourquoi le discours du trône nous a vivement déçus, car on aurait dû y trouver avant tout une déclaration sur l'intégrité des hommes publics. Si on n'admet pas cela, le Parlement et la population en souffrent. Ce qui nous arrive importe peu. Ce qui importe, c'est que tous les Canadiens se demandent ce qui s'est passé.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député d'Ontario (M. Starr):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: «Nous regrettons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence, par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux, et par suite de l'indifférence et de la négligence inconsidérées du premier ministre, qui a refusé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les méfaits à tous les paliers du gouvernement fédéral et pour redonner au public confiance dans l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement, ne jouissent plus de la confiance de cette Chambre et du peuple canadien.»

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer en acquiesçant aux propos du très honorable représentant sur un point, et ce sera le seul sujet duquel je serai en mesure de partager son avis cet après-midi et ce soir, notamment lorsqu'il a rendu hommage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables représentants de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) et de Saint-Maurice-Lafèche (M. Chrétien). Connaissant ces deux députés, je m'attendais à ce qu'ils s'acquittent à la perfection d'une tâche comportant de lourdes responsabilités, et je n'ai pas été déçu, pas plus que la Chambre, j'en suis sûr. Ils ont fait grand honneur à eux-mêmes et à leurs provinces par les discours qu'ils ont prononcés hier.

Que dire, maintenant, monsieur l'Orateur, de cet amendement et du discours de deux heures et demie qui l'a précédé? Est-ce que j'exagère? En écoutant le très honorable représentant errer d'un sujet à l'autre, d'un endroit à l'autre, et d'un document à l'autre, je ne pouvais m'empêcher de songer aux vers que j'ai déjà cités à la Chambre en d'autres occasions:

Cold upon the dead volcano,
Sleeps the gleam of dying day.

Le volcan, monsieur l'Orateur, a fait éruption, à diverses reprises, et de façon violente. Même si je ne veux pas m'attarder à parler d'éruptions, il est certains propos que je ne puis laisser passer sans soulever d'objections et la plupart sont bien faciles à réfuter, croyez-moi, monsieur l'Orateur.

Je devrais peut-être commencer par la fin du discours du très honorable représentant, monsieur l'Orateur. Il a attaqué le gouvernement, comme en témoigne son amendement, parce qu'il a refusé de prendre des mesures en vue d'extirper les méfaits commis de bas en haut dans le gouvernement fédéral. Il a jugé bon, monsieur l'Orateur, de se lancer dans une violente attaque contre l'immoralité—«amoralité», comme il l'appelle en dehors de la Chambre—qui règnerait dans le gouvernement, sans toutefois mentionner des détails qui devraient être étudiés et déferés à un comité chargé d'enquêter sur les accusations. Il s'est permis de faire cela, monsieur l'Orateur.

Je lui rappellerai que lorsque la conduite d'un membre du gouvernement m'a paru ne pas être à son honneur et exiger son retrait du cabinet, des dispositions à cet effet ont été prises sans délai. Lorsque mon adjoint parlementaire a agi d'une façon que je considérais indiscrette, surtout à cause du poste qu'il occupait comme mon adjoint, quelques heures après que j'eus appris sa conduite et son intervention, ce secrétaire parlementaire résignait ses fonctions. Lorsqu'on a porté, à la Chambre, des accusations nécessitant la tenue d'une enquête, cette enquête a été entreprise sans tarder, monsieur l'Orateur.

Je partage entièrement l'avis du très honorable représentant, monsieur l'Orateur, sur la nécessité de maintenir, au sein du gouvernement et du Parlement, les normes de morale et de bonne conduite les plus élevées, mais je nie avec toute la vigueur dont je suis capable l'accusation que porte le très honorable représentant quand il dit que cela nous laisse indifférent et que nous n'avons pris aucune disposition à cet égard. S'il est nécessaire, nous prendrons d'autres dispositions à cet égard à l'avenir.

Le très honorable représentant s'est délecté, et ses soutiens encore plus, à jouer son nou-